



Dans ce Numéro

Un peu d'histoire	page 2
Conseil Municipal.	page 2
Vie Pratique	page 3
Vie communale	page 4
Environnement	page 8
Le Coin des Associations	page 10
Finances	page 11

Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nombreux sont les Maires, qui annoncent face aux responsabilités croissantes, la lourde tâche et l'absence de moyens, qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections municipales de 2001. Cette situation évoluera très certainement et je le souhaite.

En ce qui me concerne, j'avais parfaitement conscience des responsabilités qui nous attendaient ainsi que les compétences qu'il faut aujourd'hui réunir pour être à la hauteur du plus beau Mandat que l'on puisse se voir confier.

Au-delà, ce sont de vraies convictions non-idéologiques qu'il faut posséder. Il n'y a pas de gloire personnelle à retirer d'un mandat de Maire sauf pour les aspirants au seul pouvoir. Mon unique plaisir personnel est de pouvoir partager la satisfaction des habitants d'Asnières et de Baillon lorsqu'un projet collégial s'est concrétisé.

La fonction de l'élu, aujourd'hui, conduit à être capable de traiter tous les problèmes fonctionnels et opérationnels d'une grande entreprise en passant par la gestion des ressources humaines, l'anticipation et le règlement des problèmes sociaux, les responsabilités juridiques, les responsabilités administratives et financières, le développement planifié, seul facteur de croissance économique et sociale, la compréhension et le traitement des dossiers techniques.

Bien sûr, le Conseil Municipal peut s'appuyer sur les services de la Mairie et de l'Etat ; mais quelle frustration et quels risques aussi de ne pas connaître et comprendre ce que l'on fait ou que l'on demande de faire.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les fonds gérés sont des fonds publics, qui proviennent pour l'essentiel de la fiscalité locale, et qu'à ce titre, ils doivent être correctement utilisés au service de l'intérêt général et non pas au service d'idée personnelle.

La fonction de Maire a beaucoup évolué et évoluera encore. La politique n'est plus réservée au seul art de dire les choses mais à l'accomplissement de faire ce que l'on dit.

Claude Krieguer, votre Maire, vous reçoit en Mairie, tous les samedis matin sur rendez-vous.

C'était Hier... Asnières sur Oise

Et oui "sur Oise", la commune était dotée d'un port, "Le Port du Pont de Thève", modeste il est vrai, sans véritable aménagement, mais où accostaient tout de même des bateaux chargés de produits divers et repartaient chargés d'autres produits. Ces marchandises étaient entreposées sur un terrain communal dans l'attente de leur enlèvement. La municipalité s'étant avisée que les utilisateurs étaient en grande partie étrangers à la commune prit le 20 août 1843 la décision suivante :

" Monsieur le Maire ayant exposé que la commune pouvait tirer un produit assez considérable de la location du Pont de Thève, sis sur la rivière " Oise ", de la contenance de 40 ares environ, lequel jusqu'alors a été occupé gratuitement par des personnes étrangères à la commune a proposé de le mettre en location.

Sur quoi, le conseil après avoir reconnu l'utilité de cette location et le produit que la commune pouvait en retirer, a unanimement consenti que Mr le Maire sollicite de Mr le Préfet l'autorisation de louer ce terrain d'après les bases du tarif qui est arrêté et approuvé ci-après par le dit Conseil ".

(suit le règlement...).

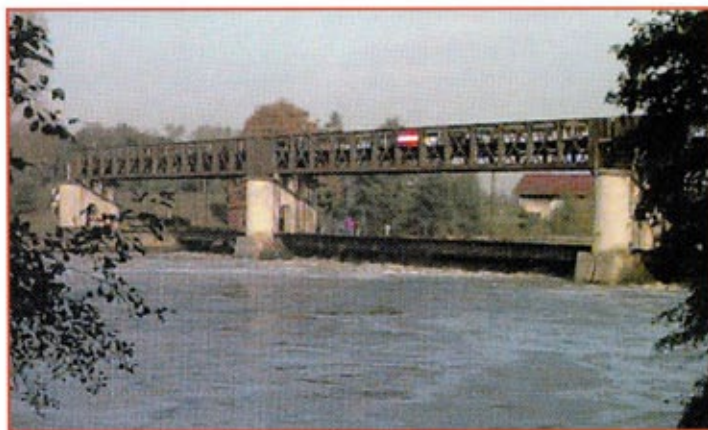
Tarif des droits de places à percevoir sur les matériaux ou marchandises qui, destinés à être embarqués ou débarqués sur l'Oise, seront temporairement déposés sur le port de la commune.

Il sera perçu un demi centime par jour pour chaque mètre de terrain occupé par des fagots, échelas, lattes, treillages, cer-

ceaux, paille, foin, pavés, pierres, charbon etc... et généralement pour toutes marchandises quelconques.

C'est aujourd'hui. Ce lieu est fréquenté par les pêcheurs, un port est établi sur l'autre rive et dessert la zone industrielle de Bruyères.

Un port que nous craignons de voir s'agrandir de façon exagérée, avec les nuisances que cela comporte, si l'aménagement de l'Oise à Grand Gabarit se réalise. La municipalité



d'Asnières a émis et émettra encore de sérieuses réserves quant à la réalisation de ce projet.

GB



du chœur de l'Eglise d'Asnières pour un montant global estimé à 684 700 Frs HT, confirme la prise en charge par la commune de la différence entre le coût estimé en 1997 de 684 700 Frs HT et son éventuelle augmentation.

Séance du 8 mars 1999

Comme chaque année, le Conseil Municipal propose un certain nombre de demandes de subvention au titre de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement). Cette année les dossiers présentés concernent, par ordre de priorité,

- l'aménagement des ateliers municipaux dans la " Cave Luzarchoise " : subvention espérée 35 à 40% pour une dépense prévisionnelle de 1 155 000 Frs HT.
- la révision du parc informatique de la Mairie pour que la gestion de l'euro et le passage à l'an 2000 se fassent sans problème : subvention espérée 35 à 40% pour une dépense de 121 265 Frs HT.
- la réfection d'un logement communal situé 28 Grande Rue.
- l'équipement des écoles en matériel informatique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou un Adjoint à demander la résiliation du contrat d'affermage liant la commune à la Lyonnaise des Eaux en vue de sa renégociation.

JL

Conseil Municipal

Séance du 5 février 1999

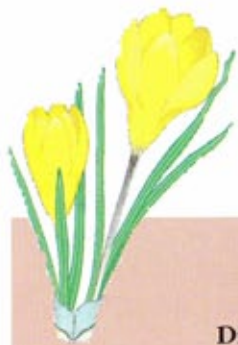
Concernant les travaux à la Maison du Village, le Conseil Municipal autorise le Maire ou un adjoint à lancer la procédure de marché public, adopte la convention de conduite d'opération par la DDE (Direction Départementale de l'Equipement) et autorise la signature de cette convention.

L'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement du Val d'Oise (C.A.U.E) supposant la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de son assemblée générale (pour assurer les fonctions de correspondant du réseau ville mis en place par la C.A.U.E.), Madame Bianchi est désignée à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil reconduit le centre aéré dans les locaux de l'école Blanche de Castille du 1er au 30 juillet 1999.

Le Conseil Municipal autorise le paiement d'une provision sur honoraires en faveur de Maître Gentilhomme chargé de la défense de la commune pour un contentieux concernant une procédure d'expulsion et fixe à 7000 Frs le montant de l'avance.

Le Conseil confirme la demande d'aide de l'Etat pour les travaux de consolidation des combles et de mise en valeur



L'agenda

Vie Pratique

Avril

Dimanche 11/04/1999 :

participation de la SAB dans le cadre de la Transdépartementale pédestre 1999, thème " Nature et Environnement " organisée par le Codérando 95.

Mai

Samedi 8/05/1999 :

cérémonie du 8 Mai (célébration et vin d'honneur)

Jeudi 13/05/1999 :

brocante de l'Ascension à Asnières sur Oise

Mercredi 26/05/1999 :

opération karting

Juin

Dimanche 6/06/1999 :

la sortie annuelle des Anciens Combattants se déroulera au Parc de Bagatelle.

Dimanche 13/06/1999 :

élections Européennes

Vendredi 18/06/1999 :

cérémonie du 18 juin (célébration et vin d'honneur)

Samedi 19/06/1999 :

feux de la Saint-Jean dans le Parc de Touteville (feu d'artifice vers 23h) et fête de la musique

La SAB organisera en juin une soirée " contes " et " Observation nocturne " sur le site du marais de Baillon.

Recensement militaire

Recensement militaire, c'est toujours d'actualité. L'âge du recensement est désormais fixé à 16 ans pour les garçons mais également pour les filles, en vue de leur participation à la défense et de leur inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Depuis janvier 1999, les jeunes garçons et filles nés à partir du 1er janvier 1983 sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant. Une attestation de recensement leur sera remise.

Ces Français recensés seront convoqués à l'appel de préparation à la défense, entre la date de leur recensement et leur dix-neuvième anniversaire. Un certificat de participation leur sera remis.

Attention : conservez ce certificat ainsi que l'attestation de recensement, ces deux documents seront indispensables

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 9 /04/99

Vendredi 23/04/99

Vendredi 14/05/99

Vendredi 28/05/99

Vendredi 11/06/99

Vendredi 25/06/99

Encombrants

Mercredi 28/04/99

Mercredi 26/05/99

Mercredi 23/06/99

La carte vitale...

En mars-avril 1999, la Caisse d'assurance maladie du Val d'Oise vous adresse votre carte à puce Vitale. Grâce à elle, progressivement, le remboursement de vos soins sera plus simple.

A quoi sert la carte Vitale ? La carte à puce Vitale, de couleur verte, remplace votre carte d'assuré social en papier. Dans la puce de votre carte Vitale sont stockées les informations nécessaires au remboursement de vos soins. Ces informations sont reproduites sur l'attestation en papier qui vous est envoyée avec votre carte Vitale, et qu'il vous faut conserver précieusement. Comme votre carte d'assuré social en papier, la carte Vitale est familiale : elle est valable pour vous et pour vos bénéficiaires.

Comment l'utiliser ? Chaque fois que vous consultez un professionnel de santé, présentez-lui votre carte Vitale. S'il dispose du matériel informatique nécessaire, il peut transmettre directement votre demande de remboursement à votre Caisse d'assurance maladie. Vous n'avez plus à remplir ni à envoyer de feuille de soins : votre remboursement devient automatique. S'il ne possède pas le matériel nécessaire, présentez-lui l'attestation que vous avez reçue avec votre carte Vitale. **Attention :** la carte Vitale n'est pas une carte de paiement. Vous continuez à régler les honoraires du professionnel de santé comme auparavant.

Comment la mettre à jour ? Votre carte Vitale est valable pendant 3 ans, mais si vous connaissez des changements de situation (mariage, naissance...), il faut la mettre à jour. Il vous suffit d'adresser à votre centre d'assurance maladie les justificatifs prouvant votre nouvelle situation, et quelques jours plus tard, vous pourrez mettre votre carte Vitale à jour, en utilisant les bornes installées dans les centres d'assurance maladie et les établissements hospitaliers du Val d'Oise.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre centre d'assurance maladie au 01 34 09 29 00.

pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP - BEP - BAC - permis de conduire...).

Seules les personnes qui font une démarche volontaire de recensement, auprès de la mairie de leur domicile, sont recensées. Il n'y a donc plus de recensés d'office.

" La direction centrale du service national nous fait savoir que les jeunes gens qui se présentent aux services de mairie en déclarant avoir perdu leur récépissé ou leur attestation de recensement doivent s'adresser au bureau du service national dont ils dépendent. Après vérification du recensement ou de la régularisation du demandeur, le BSN délivrera une attestation qui sera valable pour l'inscription aux examens et concours. "

LN



Jeux dans la cour d'école

Pour répondre à la réglementation, nous avons, chaque année, demandé à un organisme officiel de contrôle sécurité de venir vérifier le bon état et la conformité des structures de jeux installées dans les cours d'école.

L'an passé, nous avons reçu, comme toutes les communes de France, les nouvelles directives nous mettant dans l'obligation d'effectuer des modifications très importantes à savoir :

- la création d'une aire spéciale de réception en cas de chute dont l'estimation faite par une société habilitée à exécuter ces travaux s'élève à 130 058 Frs TTC.

De plus, le dégagement imposé autour des jeux entraînerait l'abattage d'arbres à l'école d'Asnières, la modification de la clôture à Baillon.

A cela, il faut ajouter :

- le remplacement des toboggans qui ne sont plus conformes,
- la modification de la structure à Asnières,
- le complet remplacement du jeu à Baillon qui, acheté voici 3 ans, n'est déjà plus aux normes,
- la suppression des bacs à sable.

La plupart des communes confrontées à ces problèmes ont choisi de supprimer les jeux après complète démolition.

Nous avons préféré les démonter correctement et les entreposer dans l'attente d'une possibilité de réemploi.

Les bacs à sable sont conservés et seront entretenus conformément aux prescriptions d'hygiène.

GB

Centre Aéré

Les enfants du centre aéré de juillet 1999 attendent leurs nouveaux animateurs et directeur pour le faire fonctionner du 01/07/1999 au 30/07/1999. Les candidatures sont à envoyer à la Mairie.

Pendant 21 jours, le centre fonctionnera de 7h30 à 18h30. A leur arrivée, un encas leur sera servi.

Pour la quatrième année consécutive depuis le début de notre mandat, aucune augmentation n'est envisagée. Les tarifs resteront inchangés ainsi que les conditions très attractives pour les parents à savoir, dégressivité en fonction du nombre d'enfants d'une même famille et de la fréquentation. Ces tarifs seront soumis au prochain Conseil municipal.

Pour mémoire : 1 enfant 65 Frs/jour – 2 enfants 118 Frs/jour – 3 enfants 160 Frs/jour

1 semaine de présence : 65 Frs/jour, la 2ème semaine de présence 58,50 Frs/jour, la 3ème semaine de présence 48,75 Frs/jour et la 4ème semaine de présence 32,50 Frs/jour.

RM

Pour maintenir le centre aéré d'Asnières sur Oise en juillet et optimiser sa fréquentation, en baisse en 1998, il a été décidé que la commune ne participerait plus durant ce mois au coût de l'inscription des enfants d'Asnières et Baillon inscrits au centre de Viarmes.

CK

Assemblée générale de la Caisse des écoles

Lors de l'assemblée générale de la Caisse des écoles

d'Asnières sur Oise qui s'est tenue le mardi 12 janvier 1999, les sociétaires ont élu Mesdames Sequeira, Pulino, Lefèvre, Waltzer et Mademoiselle Lefort en tant que représentants des sociétaires.

JL

Course cycliste

Le 14ème tour cycliste amateur du Val d'Oise se déroulera les 14-15 et 16 mai 1999. Cette épreuve se compose de 3 étapes en ligne, une étape contre la montre individuelle, une étape contre la montre par équipe.

24 équipes de 6 coureurs dont 12 de province s'élanceront sur les 350 Kms de route et traverseront une centaine de communes.

Sur notre commune, départ d'Argenteuil, il passera le 14 mai entre 15h30 et 16h30 sur la départementale 922 venant de Beaumont sur Oise, tournera au rond point de Stoc, direction l'Abbaye et traversera Baillon puis Chaumontel, Viarmes, Luzarches, l'arrivée se situant à Saint Martin du Tertre vers 17h15.

Nous envisageons, si les possibilités le permettent, de lui faire traverser notre village, rond point de Noisy, Grande Rue, rue de Royaumont et direction Baillon.

RM

Emploi

Dans le but de rapprocher les services déconcentrés de l'Etat des habitants d'Asnières-sur-Oise, le Conseil Municipal a créé le 30 juillet 1996, à la Mairie, une antenne A.N.P.E. ouverte le mardi de 14h à 17h.

La Commune a ainsi mis en place des panneaux d'informations en divers emplacements du village sur les offres d'emplois et de stage et met à disposition du public à la Mairie ordinateur, télécopieur, photocopieur, téléphone, journaux. Malgré la présence de 104 demandeurs d'emploi sur notre commune dont 54 indemnisés et 50 non-indemnisés soit un taux de chômage de 9% par rapport à la population active, la fréquentation de l'Antenne ANPE est faible voire inexistante.

Madame Solange GOBET, Employée au Service Administratif, et la Commission Emploi et Social sont à votre service pour vous guider dans vos recherches.

Je vous remercie de votre attention.

CK

Plateau sportif

Le plateau sportif de la Maison du Village, dernièrement équipé, est un lieu de rencontre très attractif et apprécié de nos jeunes sportifs.

Ces installations permettent la pratique de nombreuses activités sportives en utilisation libre à savoir :

- Handball
- Basket Ball
- Roller
- Skateboard
- Tennis de table

RM



Communale



En classe de neige

Le jour du départ est arrivé, nous sommes partis à 6h30 du matin de la place d'Asnières, de là, nous avons pris le car pour aller à la gare de Lyon prendre le T.G.V. Après un retard dû à la neige sur les rails, nous sommes enfin



arrivés à Grenoble.

Le chauffeur du car nous attendait pour nous emmener à Villard de Lans, au centre " les mélèzes " où nous avons fait la connaissance avec Marie-Jo et Sallia, les cuisinières. José, Stéphane et Marillia étaient nos moniteurs.

A nous la montagne et la neige !

En fin d'après-midi, nous sommes allés chercher nos affaires de ski pour être prêts dès le lendemain . C'est à la station " COTE 2000 " que nous avons pris les œufs pour monter plus haut. C'était parti pour le ski alpin ; nous avons chaussé les skis. Les débutants ont commencé à skier sur un terrain plat, en tournant autour des bâtons puis ils ont appris à monter en escalier et en canard. Les journées passent très vite : raquettes, patins à glace, ski de fond, chiens de traîneau, ski de piste, concours, batailles de boules de neige etc...

Super ! la conduite des chiens de traîneau, c'est un sport vraiment intéressant et le ski de fond également. Il ne faut pas croire ceux qui disent que c'est un sport de " vieux ", c'est même plus complet que le ski alpin. Grâce à la promenade en raquettes, nous avons pu repérer des empreintes de chamois, de renard, de lièvre...C'était beau ce paysage tout enneigé mais c'est fatigant de marcher avec ces " engins " aux pieds.

Tous les soirs nous avons des animations différentes comme : boum, veillée, spectacles, veillées calmes, soirées diapos, veillées animées, sketches...

Nous nous sommes bien entendus avec les enfants d'Asnières.

Vendredi nos moniteurs et monitrices E.S.F. sont venus nous remettre nos médailles.

Nous étions très stressés mais, finalement, tout s'est fini dans la joie et nous avons tous eu quelque chose. Galère samedi, nous devons Faire nos valises !!!

Dimanche, retour à la gare de Grenoble. Mais nous avons joué les touristes en passant par une route étroite et pittoresque dans les gorges de la Bourne. Cette route nous a

conduits aux grottes de Choranche que nous avons visitées. Reprenant le car, nous nous sommes encore arrêtés à Pont en Royan pour admirer les maisons suspendues au dessus de la rivière et adossées à la falaise.

Snif !Snif ! les vacances, la neige, adieu !...peut-être à bientôt.

Bonjour les BAILLONNAIS, nous voilà de retour.

Les enfants de la classe de CM de Baillon

Résiliation du contrat d'affermage

Face au coût exagérément élevé du prix de l'eau payé par les consommateurs d'Asnières-sur-Oise, je vous avais informé que nous engagerions un audit d'exploitation et financier sur les conditions du contrat d'affermage passé entre la commune d'Asnières-sur-Oise et la Lyonnaise des eaux.

L'audit a été effectué par le service Assainissement de la DDE que je remercie.

Il ressort du contrat conclu et signé le 17 janvier 1989, pour une durée de 12 années, que certaines conditions n'ont pas été respectées par le Fermier.

A titre conservatoire, et pour lever le risque d'un renouvellement par tacite reconduction, j'ai demandé au Conseil Municipal de m'autoriser à résilier, dès à présent, le contrat à son échéance fixée au 31 décembre 2000.

Dès que cette décision sera devenue exécutoire, nous allons ouvrir des négociations sur le niveau du tarif du Fermier et le prix de l'eau.

CK

Domage...

Le canton de Viarmes et le Département du Val d'Oise privés d'emplois et de nouvelles ressources fiscales.

Il y a quelques mois, je recevais en Mairie un petit mot d'un Administré de Baillon qui m'informait de l'arrivée probable de la société BIC à Belloy en France. Cette personne attirait mon attention sur l'opportunité qu'offrait en terme d'emplois ce redéploiement.

J'ai personnellement soutenu, comme la plupart des Maires du Canton de Viarmes, le Maire de Belloy en France qui rencontrait des difficultés administratives pour la restructuration de la friche industrielle appartenant au Groupe Bic.

Hélas, un recours, engagé par le Président de l'Association Val d'Oise Environnement, vient de compromettre semble-t-il de façon définitive ce projet au motif que la réhabilitation de la friche industrielle était incompatible avec le schéma directeur d'Ile de France (Plan d'Aménagement du territoire de l'Ile de France établi par l'Etat en 1976).

La société BIC a d'ores et déjà indiqué qu'elle ne pourrait attendre l'aboutissement de la procédure contentieuse et qu'elle délocaliserait son activité.

Il est regrettable qu'une association d'écologistes, qui n'a qu'une très faible représentativité dans le département, puisse agir ainsi au mépris de l'emploi et du développement économique pour le département du Val d'Oise quand on connaît les difficultés et les moyens qu'il faut déployer pour attirer des entreprises.

CK



Médailles...

Deux employées de la Commune Médailles du travail

Le 29 janvier 1999, Claude LETELLIER a été récompensée de la médaille d'argent pour 20 années de service à la fonction d'Agent de Service à l'École d'Asnières et Martine VALADIER s'est vue remettre la Médaille de Vermeil pour 30 années de service.



Martine,

Je suis très honoré que ma fonction de Maire m'amène aujourd'hui à vous récompenser. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous exprimer toute ma gratitude.

Vous, Martine, pour le travail administratif que vous faites au service des habitants d'Asnières et des Elus. Ce travail, vous l'exécutez, comme vos collègues, avec beaucoup de discrétion, de rigueur, de méthode et d'efficacité depuis 30 ans. Ces tâches ne vous positionnent pas toujours sur le devant de la scène mais elles sont essentielles au bon fonctionnement du service administratif de la mairie.

Vous, Claude, je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les parents qui avec un peu d'angoisse ont déposé leur enfant à la maternelle pour la première fois. Ils se souviennent de votre accueil et vous remercie pour votre gentillesse, votre sourire, les soins et les attentions prodigués à leur cher petit durant 20 années.

Les médailles que j'ai l'honneur de vous remettre sont certes un symbole. Pour moi et mes collègues, je retiens qu'elles récompensent le travail de toutes ces années au service de la collectivité.

Merci

CK



Départ à la retraite de Madame DUBAT

Madame DUBAT,

Vous êtes entrée dans les services de la mairie en 1982 à la fonction d'auxiliaire de bureau pour assurer le remplacement de Christine RENARD. A partir du 7 septembre 1984 vous avez intégré le service aux écoles.

Vous quittez aujourd'hui, avec un peu de regret je le pense, vos fonctions pour une retraite méritée.

Les enfants dont vous vous êtes occupés depuis 1984, les Enseignants, vos collègues, les élus et plus particulièrement ceux chargés des affaires scolaires, vous ont apprécié sans réserve pour vos qualités humaines, votre savoir-vivre, la qualité et la rigueur dans votre travail, votre exigence aussi qui faisait de vous une actrice de la bonne marche de ce service.

Madame DUBAT, je tiens, avec mes Collègues, à vous remercier pour tout ce que vous avez fait et apporté à notre Commune au cours de ces 17 années de service.

Et pour l'exprimer, j'ai le privilège et le plaisir de vous remettre, la prime de départ à la retraite, la médaille de la ville d'Asnières-sur-Oise.

Merci Madame DUBAT, Bonne et longue retraite.

CK



Portrait

Vous trouverez à la poste des cartes postales d'Asnières éditées par le Syndicat d'Initiative.

Vous y trouverez aussi des enveloppes préimbrées, personnalisées que nous devons au talent d'une artiste Asniéroise. Nous lui devons également les magnifiques affiches annonçant le marché gourmand, le panneau en bois peint exposé à cette occasion offert à nos exposants italiens, l'illustration du guide pratique, la réfection du panneau signalant la mairie annexe, l'illustration du POS.

GB

Abris Bus

Un deuxième Abri bus à Baillon ?

A la suite de la demande légitime des habitants de Baillon de voir aménager un abri bus pour les élèves qui se rendent au collège de Viarmes, j'ai écrit à la société de transport, la C.I.F, pour leur demander d'étudier un nouveau plan de circulation et d'accès des bus en intégrant la contrainte d'utiliser l'abri bus existant. En effet, il ne serait pas sérieux de réaliser un deuxième abri à quelques dizaines de mètres de celui qui existe, sans explorer d'autres solutions et appréhender le problème dans sa globalité.

CK

Info

Ne disposant pas de terrain d'accueil, la fête foraine traditionnelle n'aura pas lieu à Asnières sur Oise.

Un exemple

Un exemple de transmission d'entreprise !!

Depuis de nombreux mois, Madame et Monsieur FLAMAND, artisans boucher-charcutier recherchaient un repreneur avant de partir à la retraite. La synergie avec la Mairie qui a apporté son soutien et ses conseils et le courage exemplaire de ces commerçants, a permis le maintien de l'activité. Pour introduire les jeunes repreneurs auprès de leur clientèle, constituée après de nombreuses années d'effort et de travail, Madame et Monsieur FLAMAND n'hésitent pas au quotidien



à accompagner ce jeune couple.

Cet effort serait vain s'il n'était pas prolongé par une bonne fréquentation des clients Asniérois et des autres communes. Bienvenue à Asnières à Corinne et Joël CAZIER. Et meilleurs vœux de réussite.

Merci Madame et Monsieur FLAMAND et très bonne retraite.

CK



Bienvenue aussi...

A Jeanine Spincer, notre nouveau Receveur des Postes, et Viviane Guilbé que beaucoup de personnes connaissent.

Fermeture

Fermeture à Asnières du magasin La Ruche

Le Groupe AUCHAN a racheté en 1997, la société La Ruche Picarde. Le magasin d'Asnières faisait partie du périmètre repris. Le Groupe Auchan avec lequel je suis en contact avait la volonté de le maintenir ouvert bien qu'il ne soit pas à la norme de 200m² des magasins de proximité dont ils développent le concept. Face au résultat économique, moins de 20000 francs de chiffre d'affaires par mois, il en a décidé la fermeture.

Les murs et le fonds qui appartiennent au même Groupe seront prochainement mis en vente. J'ai d'ores et déjà indiqué au propriétaire que pour maintenir le petit commerce au centre du village, je n'accepterai pas, un changement de destination de la partie commerciale, comme je l'ai déjà fait pour d'autres cas (local commercial de Baillon);

Le Groupe Auchan renonce définitivement à la poursuite de l'exploitation mais il est prêt à étudier toutes les offres d'implantation qui lui seront faites.

CK

Hommage

L'O.V.A., autrement dit OLYMPIQUE VIARMES/ASNIERES, association commune à nos deux villes et regroupant les activités sportives telles que le Tennis, le Football et la gymnastique volontaire vient de se doter d'un nouveau bureau: Monsieur Raymond HIRZA, membre du club de Tennis, a été élu Président, Monsieur Michel BRAULT, membre du club de Football a été élu Trésorier, Madame Paule VIMPERE, membre de l'association de danse a été élue Secrétaire. Nous souhaitons la bienvenue aux membres de ce nouveau bureau.

Notre propos est ici et surtout de rendre **hommage à Monsieur ROYER, Président sortant, et Monsieur LOUCHE, Trésorier sortant**, Asniérois connu pour sa gentillesse et son dévouement.

Depuis plus de 20 ans, (depuis 1972 par exemple pour Monsieur ROYER) ces deux personnes se sont dévouées bénévolement au service des sections sportives pour les représenter notamment auprès des services publics (Conseil Général du Val d'Oise, Mairie d'Asnières et de Viarmes etc...). A travers leurs actions, c'est tout le milieu associatif qui doit être associé dans ces quelques lignes, dans les remerciements que notre municipalité se doit d'adresser à toutes ces personnes qui sacrifient leur temps, leurs loisirs et souvent même leur vie de famille pour le bien être de tous ceux qui utilisent les services des associations quelles qu'elles soient. La Municipalité d'Asnières sur Oise profite de cet article pour inviter tous ceux et toutes celles, du monde associatif ou non, à participer au "pot" de l'amitié qui sera offert à Messieurs ROYER et LOUCHE à l'issue des cérémonies commémoratives du 8 mai 1999 dans la salle du Conseil Municipal d'Asnières sur Oise.

Monsieur ROYER, Monsieur LOUCHE, encore Merci pour votre engagement dans le monde associatif

HW





ET SI NOUS FAISONS UN PETIT TOUR ...

De temps immémoriaux, notre territoire est traversé d'Est en Ouest, du Nord au Sud, par des sentes qui rejoignent des chemins ruraux plus importants (voies anciennes de communication d'un village à l'autre).

Elles étaient régulièrement fréquentées par nos ancêtres que je me plais à imaginer : jeunes gens joyeux revenant d'une fête villageoise, femmes courbées sous le poids des fagots ramassés en forêt, hommes tirant ou retenant des chariots chargés de pierres de la carrière.

Ces sentes figurent sur les plans du 18^{ème} siècle, cadastrées très officiellement le 29/07/1899. Toutes portent un nom : " la Victoire ", " les Sablons ", " la Couture ", " les Présiers ", " l'Epine ", " le dos d'âne "...

Pour diverses raisons des tronçons avaient disparus ou étaient devenus impraticables.

Les sentes sont réouvertes. Le plaisir des promeneurs et randonneurs à les emprunter est la récompense de nos employés chargés de leur entretien. Travail dont on ne voit jamais la fin, toujours à recommencer, ronces et taillis en faisant leur lieu de prédilection.

A votre avis, quelle est la longueur des sentes2156 mètres ?

On peut comprendre qu'elles ne soient pas aussi " nettes " que nos allées de jardin. N'ayant pas la même vocation, elles y perdraient de leur charme.

GB

SOS PLANTATIONS

Vous avez pu remarquer que les tilleuls plantés sur le talus bordant le cimetière d'Asnières ont été remplacés l'hiver 1997/98. De même cette année nous avons déssouché ceux du cimetière de Baillon.

Ce n'est pas un choix, c'est une nécessité.

Ces arbres qui végétaient depuis de nombreuses années étaient morts du fait d'une maladie provoquée par la façon dont ils ont toujours été élagués.

Ceci pour vous faire savoir que tous les tilleuls plantés il y a X années, taillés d'identique façon, sont condamnés à disparaître à plus ou moins longue échéance.

Dès à présent, nous vous informons que ceux qui animent la place de l'Eglise seront abattus l'hiver prochain avant qu'ils ne présentent un réel danger.

Ils seront bien sûr remplacés. Par quelle essence ?

Il s'agit de votre environnement, nous attendons vos suggestions.

Merci.

GB



NOS RIVIERES, THÈVE ET YSIEUX.

Les niveaux sont trop hauts, ...les niveaux sont trop bas...

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les problèmes générés par ces 2 cours d'eau font l'objet de multiples réunions et concertations. Les solutions préconisées butent sur le coût très important pour leurs réalisations en espérant que celles-ci soient efficaces, l'expérience nous ayant appris que la nature est pleine d'imagination et répond à ses propres lois. La situation actuelle est fort complexe ; elle est la résultante des multiples aménagements exécutés depuis le 13^{ème} siècle pour faire face aux besoins des modes de vie qui ont évolué au cours des siècles.

Le paysage s'est modifié de façon irréversible.

A l'origine, il fallait créer des réserves et des chutes d'eau pour alimenter les moulins puis, les fabriques, les plans d'eau.

Si les moulins ont disparu, viendrait-il à l'esprit de quelqu'un d'assécher les étangs (Commelle, Royaumont, etc...) qui, aujourd'hui, représentent une richesse touristique et écologique importante ainsi qu'un système de régulation.

Peut-on envisager de rayer de la carte les zones urbanisées ces dernières décennies dont les eaux de ruissellement se déversent dans ces rivières ?

Aux fins de maîtriser au mieux les niveaux et débits, des travaux très importants ont déjà été exécutés, il en reste à faire.

Dans l'attente, nous avons pu réunir en Mairie d'Asnières les acteurs de la gestion de ces cours d'eau (syndicats intercommunaux, DDE, DDA) et les riverains concernés par les installations (vannes, déversoirs) qui les jalonnent en vue d'établir un plan d'intervention d'urgence en cas de brusque montée des eaux qui provoquent des débordements sur les chaussées, dangereux en période de gel, et de sérieuses dégradations des berges.

Les études sont en cours.

GB

LA MALADIE DES THUYAS

Faisant l'étude des plantations à mettre en place à divers endroits de la commune, nous nous sommes inquiétés de l'état de certaines haies de thuyas qui rougissaient, se desséchaient.

Des professionnels interrogés nous font savoir que cette " maladie " est due à un insecte " l'othiorynque " qui pénètre dans le bois de l'arbre et dont les déjections contaminent la sève et font dépérir la plante à plus ou moins longue échéance. La plante une fois contaminée, il semble qu'il soit trop tard pour intervenir.

Un traitement préventif peut être appliqué tous les 15 jours sur les sujets sains. Pour éradiquer la contagion, il conviendrait que le traitement soit appliqué sur un très très large périmètre.

GB



COMMUNIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL

“ L'association pour l'élaboration de la Charte du Parc Naturel Régional des trois Forêts communique ”

Notre commune adhère à l'association pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional des Trois Forêts (nom provisoire) qui regroupe actuellement 56 communes de l'Oise et du Val d'Oise, les Conseils régionaux de Picardie et d'Ile de France et les Conseils généraux de l'Oise et du Val d'Oise.

Le périmètre de ce projet de Parc Naturel Régional couvre, dans l'Oise, les 46 communes des forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly ainsi que 16 communes du Val d'Oise concernées par la vallée de l'Ysieux.

L'association pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional des trois forêts qui a été créée en janvier 1998 a pour but d'obtenir, du Ministère de l'Environnement, le classement de ce territoire en Parc naturel régional.

Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur des espaces habités à l'équilibre fragile. Ils ont pour objet :

- . de protéger et gérer les richesses naturelles
- . de maintenir des paysages de qualité
- . de mettre en valeur le patrimoine culturel et bâti
- . de concilier la qualité de l'environnement et les activités économiques
- . d'informer et de sensibiliser le public à l'environnement

Notre région possède une grande valeur patrimoniale : bois et forêts, riches zones humides, châteaux, abbayes, parcs, etc...or son équilibre est menacé par le développement urbain, lié notamment à la proximité de l'agglomération parisienne et de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Le Parc permettra de protéger et mettre en valeur la qualité patrimoniale de ce territoire, d'assurer une gestion respectueuse de l'environnement, afin d'aboutir à un développement harmonieux.

Pour créer ce Parc Naturel Régional, il est nécessaire d'élaborer une charte qui sera le document de référence du futur Parc, précisant sa politique, les mesures et les engagements que prendront les élus et les partenaires. C'est au vu de la qualité de ce document que le Ministère de l'Environnement délivrera le label " Parc Naturel Régional ". L'association travaille actuellement à l'élaboration de cette charte, son objectif étant de parvenir à obtenir le label en 2001.

L'association engage, dès à présent, des actions concrètes. Par exemple, avec les services du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise, elle propose, actuellement, à toutes les écoles des communes adhérentes à l'Association des animations pédagogiques sur l'environnement (tri des déchets, forêts, milieux humides, etc...).

La procédure de création d'un Parc naturel régional est longue et complexe ; il s'agit cependant d'un projet important pour le devenir de notre commune et de cette région, si riche mais si fragile.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous

pouvez vous adresser au délégué de votre commune ou à l'Association pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional des Trois Forêts – Château du Fond de l'Arche – 1 avenue de Compiègne – 60300 SENLIS

QUESTION - REPONSE

Pourquoi les éboueurs qui ramassent les containers papier ne prennent-ils pas les cartons pliés mis au-dessus du bac bleu ?

Le SICTOMIA expose qu'il a toujours donné l'instruction au collecteur de ne pas les ramasser depuis la mise en place du tri sélectif. En effet, tout carton non déposé dans le bac bleu prendra de l'humidité qui aura pour conséquence de nuire à son recyclage. Les contrats signés avec les recycleurs de journaux-magazines et de cartons-cartonnettes nous imposent pour cette raison un taux d'humidité maximum de 10%. Le carton étant à 8% d'humidité à l'état naturel, il paraît fondamental que tout carton susceptible de prendre l'eau ne soit pas collecté.

GC

RAPPEL

Rappel de l'utilisation des containers en Point d'apport volontaire!

La petite poubelle proche de ces containers ne sert uniquement qu'à se débarrasser des bouchons de bouteilles et de sacs plastiques.

Evitez d'encombrer celle-ci et de stocker quoique ce soit au pied des containers.

Merci de votre compréhension.

GC

Réunion technique TRIOR dans ses nouveaux locaux de Champagne



De gauche à droite, Denis Blanchard (Eco-Emballage), Sandrine Le Caignec (chargée de Mission), Mr Tardiff (Président), Mr Beghin (Vice-Président)

Le Coin des Associations



Anciens Combattants

Un Nouveau Président pour l'Association des Anciens Combattants du Canton de Viarmes (Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Seugy).

Le Président Monsieur LAPLUME ne s'est pas représenté à la Présidence de l'Association. Je tiens personnellement à le remercier d'avoir donné tant d'année de son temps personnel et familial pour faire vivre le souvenir de ceux qui ont donné leur vie et combattu pour notre liberté.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 17 janvier 1999, c'est Monsieur BECU qui a été élu Président de l'Association. Je lui présente tous mes compliments et lui adresse les vœux les plus sincères de réussite à cette nouvelle fonction.

Si vous souhaitez rejoindre l'Association, vous pouvez contacter Monsieur BECU Claude, 38 rue de la Fontaine d'Amour 95270 Viarmes.

Vous trouverez ci-dessous l'appel du bureau.

CK

" Mesdames, Messieurs,

Si Georges Clémenceau, surnommé le Tigre, a su mener d'une poigne de fer, les Français à la victoire de 1918, des millions de morts n'ont pas permis d'amener les peuples à suffisamment de sagesse pour ne plus se déchirer, puisqu'en 1940, les hostilités reprenaient.

Pour perpétuer la mémoire de la jeunesse fauchée sur ces "fronts" plus meurtriers les uns que les autres, l'Association des Anciens Combattants de VIARMES-ASNIERES-SEUGY-NOISY a été créée en 1921. Aux Anciens Combattants de la grande guerre sont venus s'ajouter les anciens de 40-45 d'A.F.N., en espérant que ce soient les derniers.

Si notre premier devoir est de perpétuer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France, pour la liberté et la paix, si nous devons honorer notre drapeau et le brandir dans toutes les cérémonies, si nous devons ranimer cette flamme dédiée aux soldats inconnus pulvérisés sur les champs de bataille, notre devoir est aussi pédagogique envers nos

enfants et nos petits enfants – plus jamais ça – soyons attentifs, ce qui se passe à quelques centaines de kilomètres de nos frontières prouve que la folie meurtrière n'a pas quitté les hommes.

Ce préambule pour vous demander de nous aider en vous inscrivant à notre association.

Chaque famille a le nom d'un père ou d'un grand-père gravé sur un monument aux morts, quelque part en France, il n'est donc plus indispensable d'être ancien combattant pour s'inscrire comme Membre Honoraire.

La cotisation est modique, cent francs par an et par personne, et apporte de petits avantages. Repas, voyages qui permettent de lier connaissance, de renforcer les amitiés et de s'intégrer plus facilement pour les nouveaux arrivants.

Pour les anciens combattants, le bureau facilite l'obtention des cartes A.C., du titre de reconnaissance de la nation, et de la retraite A.C. Si minime soit-elle, c'est un plus.

C'est avec beaucoup de plaisir que le bureau vous accueillera. N'hésitez pas à vous renseigner. Chaque question aura une réponse précise.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.

Le Bureau "

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes communique

Vous qui avez envie de voir vivre votre village, une possibilité vous est offerte de venir rejoindre notre équipe au sein du Comité des Fêtes d'Asnières sur Oise.

Renseignements en Mairie.

SP

Une soirée sera organisée le 31 décembre 1999. Nous sommes ouverts à toutes vos suggestions pour la pleine réussite de ce moment inoubliable que sera le passage au troisième millénaire.

SP

Information aux associations

L'administration d'une association devient de plus en plus complexe. Nous recevons en Mairie la revue " Associations mode d'emploi". Elle est à votre disposition.

Pour vous abonner, voilà les coordonnées:

Territorial BP215 38506 VOIRON Cedex

Tèl : 04 76 65 93 78

Fax : 04 76 05 01 63

Site internet : www.territorial.fr

HW

N°6 - Mensuel - Février 1999

Associations mode d'emploi

" Tout ce qu'il faut savoir pour bien gérer son association " - 120 pages

Le conseil de gestion

Fiscalité des associations : faut-il se déclarer ?

À un mois de la date limite de dépôt des déclarations de revenus, est-il utile de déclarer la fiscalité des associations ? Si la déclaration de revenus des associations est obligatoire, il est important de connaître les règles de déclaration et les modalités de déclaration. Cette rubrique vous aide à comprendre les règles de déclaration et les modalités de déclaration. Cette rubrique vous aide à comprendre les règles de déclaration et les modalités de déclaration.

Les nouveautés apportées par la circulaire de réaffirmation de la validité d'adhésion des associations. L'association peut pour être déclarée la plus simple des associations. Elle a deux statuts à la « déclaration des revenus » : le régime des petites P (Personnes Physiques) et le régime des P (Personnes Physiques) de l'association et de donner l'aspect statutaire de son activité (voir page 5).



Informations Financières

STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF DE 1999

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 1999	%	Budget Primitif 1998	%	Pourcentages nationaux communes de 2000/ 5000 hab (B.P. 1998)
Structure des dépenses de fonctionnement					
Charges à caractère général	2 383 576	21,73%	2 159 450	20,28%	27,10%
Charges de personnel	4 119 800	37,55%	3 941 100	37,00%	40,30%
Autres charges de gestion courantes	3 892 527	35,48%	3 873 226	36,37%	21,90%
Dont Participations syndicales	2 780 000	25,34%	2 719 454	25,53%	
Charges financières	359 250	3,27%	642 849	6,04%	7,90%
Charges exceptionnelles	201 680	1,84%	19 540	0,18%	
Amortissements	14 179	0,13%	14 179	0,13%	
Total des dépenses avant virement	10 971 012	100,00%	10 650 344	100,00%	
Virement à la section investissement	1 011 857		353 411		
Total dépenses	11 982 869		11 003 755		
Structure des recettes de fonctionnement					
Atténuation de charges	50 000	0,42%	50 000	0,45%	
Ventes de produits, Prest. de services	578 810	4,83%	399 333	3,63%	5,00%
Impôts et taxes	7 703 902	64,29%	7 368 663	66,96%	53,60%
Dont produit des 4 taxes	5 642 779	47,09%	5 410 160	49,17%	46,50%
Dotations subventions	3 025 003	25,24%	2 795 759	25,41%	33,70%
Autres produits de gestion courante	495 830	4,14%	390 000	3,54%	35,00%
Produits exceptionnels	129 324	1,08%	0,00%		
	11 982 869	100,00%	11 003 755	100,00%	

COMMENTAIRES

Les dépenses du budget de fonctionnement 1999 s'élèvent hors virement à la section d'investissement et hors écriture pour ordre de 200 000 frs à 10 771 012 francs. Les dépenses du budget de fonctionnement 1998 s'élevaient hors virement à la section d'investissement à 10 650 344 francs. Notre budget de fonctionnement de l'année 1999 fait donc apparaître une hausse des dépenses de 120 668 francs, soit 1,13% d'augmentation sur 98. Ce qui, compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures des Contrats Emploi Solidarité (C.E.S.) et des Contrats Emploi Consolidé (C.E.G.) d'une part, de la reprise à temps complet d'une

collaboratrice de la Mairie d'autre part, est somme toutes, un excellent résultat. Nous sommes donc face à un budget qui, à paramètres égaux, ne subit aucune augmentation. Les modifications citées ci-dessus représentant un accroissement des salaires et charges sociales de 178 700 frs, c'est donc bien un budget dépenses de fonctionnement qui ressort en baisse générale. Cet effort de rigueur dans la gestion de longue haleine depuis 1995 porte ses fruits. Il nous permet par ailleurs de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales de notre commune. Il ne nous contraint pas à l'immobilisme, nous aurons l'occasion de l'expliquer lorsque nous analyserons les investissements et notamment les restes à réaliser dans un prochain Trait d'Union.

COMMENTAIRES

En 1996, en raison de la situation des finances communales de 1995, le Conseil municipal avait été contraint d'augmenter légèrement les taux de la fiscalité locale exceptée la taxe professionnelle, choix économique envers les entreprises. Depuis cette année 1996, la volonté de bonne gestion de votre conseil municipal a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition de notre commune. Une bonne gestion des finances communales n'est pas synonyme de gestion "frileuse" notamment en matière d'investissements où notre politique est volontariste sans à aucun moment mettre les finances en difficultés. La volonté inscrite dans

TAXES LOCALES	TAUX 1995	TAUX 1996	TAUX 1997	TAUX 1998	TAUX 1999	VAR 99/98
Taxe habitation	11.45	12.13	12,13	12,13	12,13	0,00%
Foncier bâti	14.47	15.33	15,33	15,33	15,33	0,00%
Foncier non bâti	57.96	61,40	61,40	61,40	61,40	0,00%
Taxe professionnelle	11.79	11.79	11,79	11,79	11,79	0,00%

notre programme de faire la chasse aux subventions est respectée. C'est en tout cas notre "mot d'ordre" avant d'engager toutes dépenses qui peuvent être subventionnées même si cela doit retarder quelque peu certaines réalisations. Nous préférons ne pas agir dans la précipitation mais faire les choses aussi bien que faire se peut.

HW



Asnières sur Oise Baillon

Un riche patrimoine à respecter



Le Petit Royaume



Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Participations

Responsable édition:

- Eric Therry

Articles:

- Association Anciens Combattants
- Ginette Bianchi
- Gérard Chapelle
- Classe de CM de Baillon
- Commission environnement
- Claude Krieguer
- Juliette Lefort
- Robert Morlet
- Lydie Noubel
- Serge Perrier
- Hervé Windels

Ont également collaboré:

- Tous les membres de la commission information

Photos:

- Gérard Chapelle

Correction:

- Commission information

Diffusion:

- Gérard Chapelle

Mise en Page , flashage et impression : C&C



*Prochaine édition
Juillet 1999*